

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 1^{er} Octobre 2012**

Date de la convocation 24 septembre 2012

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, BARDY, PIALAT, HITIER, GEFFRE, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT, DUVAL,

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, LABUSSIERE

Pouvoir : M. ROUSSE J. à M. MAURY JC

ASSAINISSEMENT

- Le bureau d'étude IRH maître d'œuvre pour le projet de mise aux normes de la station d'épuration présente au conseil municipal le projet qui a été élaboré. Ce projet, validé au préalable par les services de l'État pourra bénéficier de subventions de l'ordre de 50 % par l'agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil général de la Charente. Le Conseil municipal approuve le projet de mise aux normes de la station d'épuration et autorise le Maire à solliciter les aides financières ainsi qu'à lancer l'avis d'appel public à la concurrence.
- Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de passer une convention avec le garage Gadrat-Blancheton, pour fixer les conditions de déversement de leurs effluents non domestiques (station de lavage) dans la station d'épuration. Accord à l'unanimité pour signer cette convention.

COMPTABILITE

- Accord pour rembourser à Monsieur Marchadier JJ la somme de 30 € pour du gasoil qu'il a mis personnellement dans le véhicule de la commune.
- Décision de transférer sur la section d'investissement la somme de 3000 € du compte 2315 op213 au compte 2313 op166 pour des travaux d'isolation dans les bureaux du CMPP.
- Décision de rembourser à la paroisse une facture d'EDF de 116.89 € TTC correspondant à une facture d'électricité pour la période de juillet août 2012 sur le logement du 41 rue du château.
- Décision d'inscrire au budget prévisionnel de 2013 la somme de 40 000 € pour le cimetière de St-Christophe.

CIMETIERE

- Accord à l'unanimité pour la rétrocession à titre gratuit de la concession temporaire de 2.5 m² appartenant à la famille Roy N° 279T située au nouveau cimetière de Chalais.

URBANISME

- Vu le certificat d'urbanisme N°1607312W0043 déposé par Monsieur BEAUREGARD pour la parcelle cadastrée section 333B N° 958 Rte de Babezieux à Chalais. Le conseil municipal décide que les travaux d'alimentation en énergie électrique de cette parcelle soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 et qu'ils soient réglés directement au SDEG par le demandeur.
- Vu le certificat d'urbanisme N°1607312W0038 déposé par Monsieur BOUTINOT pour la parcelle cadastrée section A N° 991/254p/973p au lieu dit le petit farziou à Chalais. Le conseil municipal décide que les travaux d'alimentation en énergie électrique de cette parcelle soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 et qu'ils soient réglés directement au SDEG par le demandeur.
- Vu le certificat d'urbanisme N°1607312W0039 et N°1607312W0040 déposé par Monsieur BOUTINOT pour les parcelles cadastrées section A N° 254p/973p au lieu dit le petit farziou à Chalais. Considérant que l'alimentation en électricité pour les parcelles sus mentionnées nécessite une extension supérieure à 100 mètres. Le conseil municipal décide de ne pas réaliser les travaux d'alimentation en énergie électrique.

CONVENTIONS

- Décision à l'unanimité de signer la convention de partenariat avec la CDC de Chalais, pour la mise à disposition du broyeur de végétaux.
- Décision à l'unanimité de signer la convention avec la CDC de Chalais, fixant les conditions de mise à disposition du service entretien de la CDC.
- Décision à l'unanimité de signer la convention tri-partite pour la valorisation et l'aménagement des jardins du château et de ses abords fixant les conditions de cette étude.
- Décision à l'unanimité de signer la convention avec le groupe éco finance pour l'optimisation des charges et des ressources de la commune.

COMMISSION PAVE – PLAN DE REFERENCE

- Le conseil municipal désigne pour la commission PAVE/PLAN DE REFERENCE Ms. BARDY, MOTY J, Mmes BOURRINET et SAINT-LOUPT. Il est précisé que des partenaires extérieurs à la municipalité seront également associés à cette étude.

PRISE DE COMPETENCE « MAISON DE SANTE » PAR LA CDC

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise de compétence par la CDC pour la "Construction d'un bâtiment destiné à l'installation de professionnels de santé regroupés en maison de santé".

FOURNITURE BOIS : CHAUFFERIE - CHOIX DU FOURNISSEUR

- Décision de confier à Alliance Forêt Bois 17210 CHEPNIERS la fourniture du combustible bois pour la saison de chauffe 2012/2013 pour la fourniture de plaquette à 21.50 € HT/m3 livraison incluse.

CHARGES LOCATIVES DE CHAUFFAGE AU BOIS

- Décision de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux et bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent, au prix de 0.0696€ par Kwh.

DESIGNATION D'UN DELGUE - COMITE CAISSE DES ECOLES

- Suite à la démission de Mme EVEILLE Martine, il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour le Comité de la caisse des écoles, le conseil municipal élit à l'unanimité Mme SAINT LOUPT Muriel.

SUBVENTIONS

- Décision d'allouer une subvention de 200 € à l'association pour le souvenir des fusillés de la Braconne.

DPU

- Pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil général demande si les collectivités sont intéressées pour accompagner le département dans le déneigement des routes. Une subvention pour l'acquisition de matériel pourrait être allouée aux collectivités. Le conseil municipal précise que cette mesure doit être étudiée par la CDC.

Le Maire
Jean-Claude MAURY